

Collaboration interinstitutionnelle dans le domaine des compétences de base : un défi ?

La collaboration interinstitutionnelle (CII) vise à harmoniser les tâches et les procédures des différentes institutions de sécurité sociale et d'intégration (par exemple assurance-chômage et aide sociale) afin que les offres puissent être utilisées de manière plus efficace dans l'intérêt des personnes soutenues. Dans le domaine de la promotion des compétences de base des adultes (lecture, écriture, calcul, compétences numériques), la CII (ainsi que d'autres formes de coopération entre les départements et services) est en pleine évolution tant au niveau national que cantonal et n'exploite pas encore tout son potentiel.

> [Programme \(pdf\)](#)